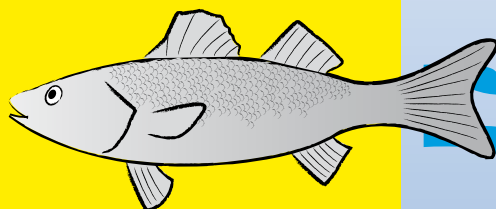


JUILLET 2022

N°92 SEMESTRIEL

bulletin du plaisancier



**ASSOCIATION DES PLAISANCIERS
DU PORT DE ST-DENIS D'OLÉRON**

Mécanique Autos

Réparations toutes Marques

Manutention de Bateaux
Mâtage & Démâtage



Gardiennage int. & ext.
Hivernage
Vente d' Accastillage

Tél: 05 46 75 71 06

Port.: 06 80 03 42 48

www.escaletechnique-oleron.fr

Location de Bateau

Pêche - Promenade



Mécanique Autos - Bateaux

ESCALE TECHNIQUE

Stéphane SAVINEL

6 Rue du Ver Lissant
17480 La Brée Les Bains



A LOUER

PORT DE SAINT DENIS D'OLÉRON

CAP CAMARAT 705

MOTEUR JUDICV 47
COMBINE SONDEUR GPS
NOMBRE DE PERSONNES : 8

TARIF HORS SAISON DU 16/10 AU 15/03 (Mardi à Vendredi)	TARIF MI SAISON 15/03 AU 30/06 ; 01/09 AU 15/10 (Lundi à Samedi)	TARIF PLEINE SAISON DU 01/07 AU 31/08 (7jours/7)
Départ 09h retour 16h30 maxi	Départ 09h30 retour 17h30 maxi	Départ 09h00 retour 19h30 maxi
1 JOUR 350€	1 JOUR 390€	1 JOUR 440€
2 JOURS 600€	2 JOURS 670€	2 JOURS 750€
1 SEMAINE 1760€	1 SEMAINE 1950€	1 SEMAINE 2200€
SEMAINE SUPP. 1690€	SEMAINE SUPP. 1880€	SEMAINE SUPP. 2110€
MOIS 5280€	MOIS 5867€	MOIS 6600€

Location d'une bouée Tractée : 30€ Location de canne à Pêche : 30€

LOCATION HORS CARBURANT / CAUTION PAR CARTE BANCAIRE

RENSEIGNEMENTS : ESCALE TECHNIQUE : 05 46 75 71 06 / 06 80 03 42 48

LocaloLoisirs

www.loca-loisirs.fr / info@loca-loisirs.fr

VÉLOS VTT ROSALIES VÉLOS ELECTRIQUES TANDEMS RÉPARATION PIÈCES DÉTACHÉES

SAINT DENIS D'OLÉRON

28 Bis Rue du Port
05 46 47 95 32

ST GEORGES D'OLÉRON

Les Sables Vignier
1103 av des Bouriennes
05 46 47 52 98



DÉPART ST DENIS

- Fort Boyard (en journée ou au coucher de soleil)
- Ile d'Aix
- La Rochelle
- Location privée

St Denis & Oléron

GROISIERES

www.oleron-croisieres.fr

DÉPART LA COTINIÈRE

- Pêche en mer
- Balade découverte
- Concher de soleil
- Location privée

PORT DE SAINT DENIS
(Côté Capitainerie - Biletterie de gauche)
05 46 85 00 42 / 06 62 70 50 53

PORT DE LA COTINIÈRE
(Face à l'Eglise - Bld du capitaine Leclerc)
06 52 06 62 16

Le livre 'Lola, 100 ans de mer'



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur 'Lola' !

'Immergez-vous dans cet opus, c'est un régal !', Sud-Ouest
**** 4 étoiles ('passionnant'),
Voile Magazine

Format 17x25 cm, relié, 272 pages,
300 photos et illustrations, 35 €

Plus d'infos (points de vente,
commande en ligne, etc.) sur :

www.voiletraditionnelle.com

Tél: 05 46 75 74 08
voile.traditionnelle@orange.fr

LA MANILLE

WIND SHOP

Vente • Location • Réparation

- Accastillage
- Equipement
- Service voilerie
- Surfwear
- Dériveur
- Catamaran
- Aile de traction
- Cerf-volant
- Mountain Board
- Bodyboard
- Kayak
- Surf - Kite Surf
- Planche à voile
- SUP - Foil



La Manille

Avenue des Pins • 17650 St Denis d'Oléron • Tél : 05 46 47 92 60 • lamanille0616@orange.fr

Les Amis et Adhérents de l'A.P.P.S.D

remercient nos fidèles annonceurs

Des Professionnels de Qualité et de Proximité

Donnez-leur la priorité



365 JOURS PAR AN
ILS SONT ICI
À VOUS SERVIR.
AUJOURD'HUI, SOUTENEZ-LES !

CHARLES SARL

Constructeur de maisons individuelles - Rénovation - Extension



11, rue Marc Guyonnet - 17650 SAINT DENIS D'OLÉRON - 05 46 47 86 21

Centre d'Activités La Clairière - 17310 SAINT PIERRE D'OLÉRON - 05 46 47 09 31

www.entreprise-charles.com



La maîtrise énergie du bâtiment



Sommaire

- 1- **Edito**
- 2- **Qui sommes-nous ?**
- 3- **Représenter et défendre les plaisanciers**
- 4- **Plaisir de naviguer**
- 5- **Accueil chaleureux**
- 6- **La mer : bien commun**
- 7- **APLIMAP pertuis Charentais**
- 8- **Naviguer utile**
- 9- **Pêche le ciel s'assombrit**
- 10- **Oiseaux du littoral**
- 11- **En 4 ème de couverture**
- 12- **Brèves**

Les bonnes pratiques : Guide pour piloter en toute sécurité votre bateau à moteur.

Remerciements à la DGAMPA, Xavier Nicolas et aux réalisateurs de ce document précieux.

Rédaction des articles

Lucie Jolly, Bernard Barbier, Jean Piveteau, Serge Biteau, Dominique Ben, Daniel Delidais

Association des Plaisanciers du Port de Saint Denis d'Oléron

La capitainerie

Port de plaisance

17650- Saint Denis d'Oléron

Site internet : appsds.fr

Courriel :

appsds17650@gmail.com

Edito

AU BON VOULOIR DU TEMPS...

Dans cette expression, au bon vouloir du temps, qui désigne une activité majeure de notre association, vous pensez qu'il s'agit du temps qu'il fait, la météo évidemment, et pas au temps qui passe. Pourtant les bouleversements que nous subissons depuis deux ans en raison de la pandémie Covid et à moindre intensité, mais quoiqu'on en pense, à la guerre en Ukraine, ont freiné notre élan pour une durée non négligeable.

Alors bien sûr, nous portons nos efforts sur la relance de la machine. Mais la durée d'inactivité a produit des effets aussi pernicious qu'une mauvaise météo. Une grande inertie se fait sentir. La sortie prévue à Rochefort début juin a dû être annulée faute de participants. Le même programme est reporté en septembre, nous verrons bien.

En 2020 brocante réduite ; en 2021 pas de brocante. Pour 2022, nous recevons les demandes d'inscription à un bon rythme mais...

Jean P. nous a préparé un beau programme de sorties ABVT pour cette saison. Mais plusieurs ont été annulées pour cause de météo. Nos tentatives d'accélération sont ralenties. C'est sûr, météo et durée s'allient pour nous embêter.

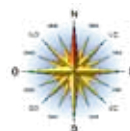
Respectant la tradition nous avons organisé le 13 juillet le dîner devant se terminer en apothéose par le feu d'artifice. Le feu est annulé pour cause de sécheresse. La sécheresse, c'est bien une question de météo ? Pendant ce temps, les journées s'égrènent. Malgré tout, la soirée fut excellente alors que nous n'avions pas fait le plein...Inertie, prudence, méfiance ?

Heureusement les associations amies nous ont aidé à garder le rythme à un bon niveau en nous rendant de nombreuses visites avec des groupes importants qui manifestent à chaque fois leur satisfaction. C'est toujours pour les bénévoles une source de motivation car malgré le gros travail nécessaire, c'est bon pour le moral.

Et maintenant ? Nous restons déterminés. Malgré cette météo caractérisée par une instabilité imprévisible et déroutante, il nous faut tenir bon la barre et garder le cap dans la durée.

Parole de marin !

Bernard Barbier
Président





L'association des plaisanciers du port de Saint-Denis d'Oléron

Qui sommes- nous

D'une manière générale les plaisanciers utilisateurs du port de Saint-Denis naviguent sur des voiliers habitables ou sur des bateaux à moteur immatriculés. Leur passion commune est la mer. Ils naviguent en zone côtière ou hauturière, soit lors de sorties à la journée, soit en croisière. Beaucoup pratiquent la pêche récréative ou sportive.

Bateaux à moteur & à voile partagent un plan d'eau magnifique et se rejoignent dans le port ou sur certains sites du littoral.

Les adhérents se rencontrent régulièrement à l'occasion de manifestations diverses où nous privilégions l'esprit constructif, la courtoisie, la compétence, la transparence, tout cela dans un engagement désintéressé et dans le souci de l'intérêt général.

Nos objectifs :

- Assurer la défense des intérêts particuliers et généraux des usagers du port.
- Favoriser les rencontres et les échanges d'informations entre navigateurs.
- Sensibiliser les plaisanciers à la sécurité en mer et au respect dû au milieu maritime.
- Proposer aux adhérents des activités telles que sorties en mer, visites culturelles...etc.
- Accueillir des groupes de navigateurs d'associations amies venant d'autres ports.
- Participer au renom du Port de Saint-Denis-d'Oléron

Nous sommes toujours très heureux de voir arriver de nouveaux membres. Ils apportent une énergie nouvelle à notre groupe. Il n'est pas obligatoire d'avoir un bateau pour nous rejoindre, les équipiers et amis sont les bienvenus.

Venez donc nous rencontrer à l'occasion, nous serons ravis de vous accueillir et de faire votre connaissance !

un site internet à l'intention des plaisanciers du port et de ceux qui sont en escale :

plaisanciersdesaintdenisdoleron.fr ou appsdf.fr

Plus de 26 000 connections par an depuis sa création en 2016 !

Ouvert à tous, il donne accès aux différentes rubriques suivantes :

PAGES DES PLAISANCIERS

- Actualités importantes
- Ce qui est Bon à savoir
- Météo, Marées, Cartes
- Bulletin APPSD du Plaisancier
- Le « Vent de l'Atlantique » organe de la FNPAM
- lien avec le site du port de st Denis

ACTIVITES

- Sorties ABVT (Au Bon Vouloir du Temps)
- Brocante
- Agenda annuel
- Photos des sorties
- Pêche de Loisirs
- Sorties Découvertes

Sécurité en mer



En diffusant régulièrement sur le site web, les recommandations de la Préfecture maritime, des affaires maritimes sur la sécurité en mer et en soutenant la SNSM nous participons activement à la sensibilisation des plaisanciers à la sécurité : respect des règles de sécurité et de navigation, sortie préparée et prudence, pour des navigations réussies.



Représenter et défendre

Localement nos élus au Conseil portuaire, dans un esprit constructif, s'efforcent de faire entendre la voix des usagers et de défendre leurs avis pour améliorer l'offre de services et la gestion du port de plaisance par la régie municipale.

Les liens entre plaisanciers et port sont fondamentaux, nous avons la volonté d'aller dans ce sens. Il ne faut donc pas hésiter à partager l'information car c'est bénéfique pour tous.

C'est aussi un engagement attentif dans la défense des plaisanciers et de la plaisance au sens large.

C'est pourquoi, rappelons que notre association est affiliée :

1. **L'Union des Associations de Navigateurs de Charente-Maritime (UNAP-CM)**, certains d'entre nous sont délégués et ils nous représentent : lors des comités locaux nautique, au Parc Naturel Marin et au Conseil Maritime de façade Sud-Atlantique.
2. **Fédération Nationale des Associations de Plaisanciers de l'Atlantique et de la Méditerranée (FNPAM)** qui agit au sein **du Conseil National de la Plaisance (CNP)**, interlocuteur de l'administration. Site internet : fnpam.net

les demandes des plaisanciers sont très raisonnables et s'appuient sur des analyses objectives :

1- Liberté de naviguer :

- Nous sommes demandeurs depuis des années d'une extension de la navigation de 6 à 12 miles sans emport de radeau de survie : l'étude de l'accidentologie SNOSAN confirme que plus de 80% des accidents constatés le sont dans la bande côtière de 0 à 2 miles.
- Les écoles de voile, les associations de plaisanciers assurent une formation parfaitement adaptée à la pratique et légitime notre souhait de ne pas voir instaurer un « Permis Voile ».
- Avec le développement de l'éolien en mer, déjà engagé, nous allons être confrontés à des obstacles sur les routes et zones fréquentées habituellement. C'est pourquoi nous souhaitons que ces implantations soient situées le plus au large possible et que des couloirs de navigation soient prévus entre ces installations d'une part, entre ces installations et le littoral d'autre part. Nous souhaitons de plus que ces installations soient parfaitement balisées de jour comme de nuit.
- Nous demandons par ailleurs, dans la mesure où les aires marines protégées se développent, une politique autorisant les mouillages sur des corps morts respectant les fonds marins et permettant aux plaisanciers l'accès à certaines zones sans porter atteinte à l'écosystème.

2- Liberté de Pêcher Pratiquer la Pêche récréative embarquée à bord d'un bateau

- Tous les plaisanciers d'un bateau immatriculé, chefs de bord et équipiers, à bord de dériveurs, de canots motorisés ouverts, de voiliers ou de bateaux à moteur habitables doivent pouvoir s'adonner à la pêche maritime récréative. En effet, le titre de navigation qu'ils possèdent pour leur navire leur en confère le droit, sous réserve que ce dernier soit considéré navire de plaisance à usage personnel.
- Nous sommes favorables à la mise en place d'un quota mensuel ou annuel pour les espèces en difficulté (bar et thon rouge en particulier), à condition que ces quotas soient équitables (pourquoi 99 % des quotas des prises de thon est attribuée à la pêche professionnelle ?) et applicables sans les ambiguïtés qui subsistent actuellement.



Mais aussi : Plaisir de naviguer, Passion de la mer

Il nous faut aussi penser à notre plaisir, cette liberté que nous procure la mer, celle de naviguer, celle de rencontrer des amis qui partagent notre passion pour la mer et les bateaux. La mer reste l'un des derniers espaces de liberté, préservons là est notre règle

Nos sorties « Au Bon Vouloir du Temps »



Mouillage vers la plage



Picnic sur la plage



Naviguer en pères peinards

Sorties ayant un rapport avec la mer et la navigation. Toujours d'agréables moments de convivialité.

L'APPSD propose à ses adhérents des sorties à la journée destinées à mieux connaître le plan d'eau et ses attraits. Elles s'intitulent « Au Bon Vouloir du Temps » (en abrégé : ABVT). Il ne s'agit pas de régates mais d'une sortie amicale, regroupant 3 à 10 bateaux, pour une destination déterminée en fonction du temps, des heures de marée et de l'état de la mer. Quand cela est possible, les rallyes commencent par un petit déjeuner convivial au barnum de l'association où le détail du programme est finalisé.



Entre amis

Les sorties de pêches récréatives

Elles s'effectuent de gré à gré entre les équipiers et les propriétaires de bateaux concernés et sous leur propre responsabilité.

Ils peuvent utiliser le site de l'APPSD pour signaler leur sortie et inviter un ou des équipiers pour une sortie conviviale entre amis. Comme pour les sorties Au Bon Vouloir du Temps (ABVT) une liste des adhérents intéressés peut être établie.



En plein effort

La pêche du thon rouge,

Pratiquée uniquement au sein de la section pêche où les membres sont cooptés, elle est appelée aussi « pêche au gros ». Elle est très réglementée et très surveillée. Cette activité est très exigeante, elle se pratique en haute mer avec des bateaux équipés. Elle permet d'attraper des gros poissons qui combattent quelquefois plusieurs heures, d'où l'exigence d'un certificat médical autorisant la pêche au gros et d'une bonne condition physique. Une autorisation de pêche spécifique est obligatoire ainsi que des bagues de marquage lors des périodes de capture.



Amitiés

Les Sortie découvertes ou culturelles ayant un lien avec la mer

Au printemps et à l'automne les sorties proposées : musée, cité et territoire marin permettent de se retrouver entre adhérents au cours des visites et des repas conviviaux qui permettent à tous de se rencontrer amicalement.

La pandémie a perturbé cette activité mais nous espérons bien la reprendre dès septembre 2022



On fait des affaires

Brocante annuelle sur le port

Elle a lieu en général chaque année le 2^{ème} samedi du mois d'août. Cette année le samedi 13 août 2022. Elle rassemble des exposants amateurs et professionnels sur le grand parking du port et devant la capitainerie. Venez visiter les étals des exposants. Vous y dénicherez peut-être l'objet de vos rêves. Mais vous pouvez exposer vous aussi et vous débarrasser des objets superflus qui encombrant vos greniers et galetas...

Escale Appréciée et Accueil Chaleureux au Port de Saint Denis d'Oléron

L'accueil est une activité dont nous sommes fiers car les "retours" sont très positifs.

L'attractivité de notre port est connue dans toute la région, parce qu'il est beau, à taille humaine, et en raison d'un environnement unique. De nombreuses associations de plaisanciers des autres ports de Charente-Maritime et de la façade atlantique en font une destination de sorties groupées, de même que des associations de bateaux anciens traditionnels.

Certains prolongent leur séjour, nombreux sont ceux qui reviennent individuellement. Au-delà de l'accueil très professionnel et sympathique que réserve de "l'équipage du port », L'APPSD apporte sa contribution en assurant un accueil convivial et l'aide de moyens matériels (abri barnum pendant la saison, et tables & chaises, Barbecue ..)



L'équipe des cuistots



Repas sous le barnum



Picnic a Boyardville



Accueil



Conférence APLIMAP



Repas adhérents APPSD



Groupe



Discours



Plan d'eau unique

On y apprend d'innombrables "histoires de marins"

Notre association ne vit financièrement que par les cotisations de ses adhérents et amis sympathisants. Cela nous assure une totale indépendance.

Elle vous permet aussi d'obtenir des remises chez nos annonceurs : par exemple -20% sur les sorties d'eau assurées par les chantiers LUMINA ou ESCALE TECHNIQUE, des conditions particulières pour assurer votre bateau chez AXA ou pour vos achats divers chez nos fidèles annonceurs.

Merci, grâce vous tous, elle a su surmonter les aléas d'une pandémie toujours active et d'un temps capricieux



Table d'orientation de Saint Denis d'Oléron

La mer est un bien commun à tous les humains. Elle n'appartient pas plus aux pêcheurs, aux plaisanciers, aux armateurs ou aux écologistes ! Elle n'est l'exclusivité de personne !

La mer doit rester libre !

Extrait vent de l'atlantique N°25 de juin 2022 Bulletin d'information de la FNPAM- site internet : fnpam.fr

Depuis des millénaires, la mer connaissait une seule activité, la navigation, qu'elle soit de commerce, de pêche ou d'agrément, aujourd'hui régie par un règlement international très simple, le Règlement International pour Prévenir les Accidents en Mer (RIPAM).

Depuis quelques décennies, des activités industrielles nouvelles, extractions de granulats, plateformes pétrolières, champs d'éoliennes se multiplient et impactent durablement la mer.

Que dire de la pisciculture intensive qui souhaite s'implanter sur notre littoral très limité, protégé de la houle du large ! Elle est clairement une aberration et une injure à la vie marine ! Elle traduit l'incapacité des hommes à tirer profit de la magnifique générosité de la mer à les pourvoir en nourriture abondante et d'une diversité extraordinaire !

Le plaisancier est et devient marin non par obligation mais par affinité avec la mer. Il se sent donc moralement engagé à respecter la mer et la vie marine ! La mer lui en sait gré en lui procurant le grand plaisir de naviguer avec notamment Eole et en lui permettant de savourer les mets si extraordinairement variés tirés des produits de la mer.

Les plaisanciers se sentent donc très légitimement intégrés au milieu marin.

« Aléas littoraux dans les Pertuis charentais : submersions marines et érosion du trait de côte »

Organisée par l'APLIMAP le jeudi 28 avril 2022 la conférence de M. Xavier Bertin Directeur de Recherches au C.N.R.S. Université de la Rochelle sur les aléas littoraux dans les Pertuis charentais a vu la salle de l'escale comble. La démarche de cette association est principalement orientée vers la protection et la préservation du site de « la mer des pertuis », les usagers de la mer se sont donc sentis tous concernés, plaisanciers pêcheurs & voileux, pratiquants de loisirs nautiques, et habitants de Saint Denis. Sur le fond, cette action est complémentaire avec celle nous menons en participant avec l'UNAP-CM et La FNPAM au Conseil de la façade sud-atlantique et au Parc naturel Marin où nos représentants font entendre la voix des plaisanciers. Individuellement en tant que citoyen nous avons le libre choix d'adhérer et de soutenir cette initiative.

Message de Jean-Jacques Mercadier, président de l'APLIMAP & Bernard Michel, vice-président de l'APLIMAP



L'arrêt du Conseil d'Etat du 6 août 2021 autorisant la mise en œuvre complète du projet des filières conchylicoles de la Malconche, c'est-à-dire l'installation de 35 nouvelles filières par an pendant 5 ans, loin de clore le contentieux entre l'APLIMAP et les porteurs du projet, a permis au contraire un renouveau de la lutte et son élargissement aux nombreux périls qui menacent un des plus beaux milieux naturels marins et littoraux de la façade atlantique. Notre objectif est de d'expliquer brièvement, dans cet espace d'expression que nous concède si gentiment l'APPSD, les raisons et les modalités de cette mutation. Il faut avant tout rappeler que, ce faisant, l'APLIMAP ne sort pas de son domaine d'intervention puisque l'objet de l'association est bien de protéger, non seulement l'Anse de la Malconche, mais aussi l'ensemble des Pertuis charentais. Dans cette nouvelle approche, nous avons identifié, de façon non exhaustive, cinq

menaces ou atteintes déjà bien réelles qui pèsent sur les Pertuis : L'appropriation du domaine public maritime par des intérêts privés – même s'il ne s'agit que de concessions - pour y développer des projets de dimension industrielle ou qui tendraient, à terme, à le devenir. Sous l'impulsion de l'Union Européenne, l'aquaculture va devenir une priorité pour les gouvernements successifs. La carte indiquant les zones démesurées de son autorisation dans les Pertuis, visible sur notre blog (<https://aplimap.blogspot.com/>), montre l'importance de la menace, notamment parce que les projets qui se développeraient dans ces zones seraient, comme les filières de la Malconche l'ont été, dispensés d'étude d'impact.

- La dérogation du 12 décembre 1983 permettant de chaluter dans les Pertuis dans la bande des 3 miles, dont l'effet destructeur pour les habitats et pour de nombreuses espèces marines est avéré.
- La pollution des fleuves (Sèvre-Niortaise, Charente, Seudre...), qui conduit à la pollution de la mer et à la baisse des rendements de la conchyliculture et de la pêche.
- L'extension du port de la Rochelle avec ses nombreuses conséquences néfastes pour l'environnement, dont le déversement de produits d'extraction contaminés au Nord du Pertuis d'Antioche.
- L'extraction de quantités massives de granulats, également au Nord du Pertuis d'Antioche, avec ses risques de déstabilisation des fonds marins dans le contexte de la montée du niveau de la mer.

Il faut souligner que ces projets se développent simultanément dans un espace restreint, sans que soient pris en compte par les diverses instances d'évaluation leurs possibles interactions et surtout l'aspect cumulatif de leurs impacts négatifs respectifs. N'est-il pas finalement surprenant que toutes ces menaces, ou plutôt toutes ces atteintes, se développent presque tranquillement dans un espace considéré officiellement comme devant être protégé et figurant, de fait, par son classement en zone Natura 2000 et à l'intérieur du PNM, parmi les 30% d'aires marines protégées ? Protégées de quoi, c'est bien là la question ! Les nombreuses atteintes énumérées ci-dessus montrent l'inanité de cette protection.

C'est pourquoi nous avons décidé d'interpeller M. Eric Banel, premier titulaire de la nouvelle fonction de Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, pour lui demander comment il concevait cette protection. Pour ce faire, **nous avons lancé le 28 avril dernier une pétition qui reprend les menaces énumérées ci-dessus et qui a recueilli à ce jour plus de 2800 signatures.** L'APLIMAP remercie chaleureusement les membres de l'APPSD qui ont bien voulu la signer. En outre, puisque le classement des Pertuis dans les 30% d'aires marines protégées n'assure pas la protection que nous attendons, nous demandons à M. Banel le classement des Pertuis dans les 10% d'aires marines devant bénéficier d'une protection forte, classement dont la définition et les modalités font l'objet du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022.

Ce décret établit que, dans cette zone « les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées ». D'après les définitions internationales, les 10% de protection forte correspondent à une protection intégrale, stricte, en contradiction avec le décret. Il n'est, bien entendu, pas dans notre intention de revendiquer un tel classement pour les Pertuis charentais, ce qui n'aurait aucun sens pour des espaces dans lesquels l'activité humaine s'est développée, sans les mettre en péril, depuis des millénaires. Mais, en utilisant le symbole des 10%, nous voulons affirmer notre volonté d'une protection plus forte des Pertuis que celle dont ils jouissent – ou ne jouissent pas - actuellement et savoir quels sont les intentions de l'Etat concernant leur avenir qui, pour nous, ne peut se concevoir qu'en coresponsabilité entre l'État, les élus et tous les usagers de la mer.



Naviguer utile et solidaire avec Voiles Sans frontières (VSF)

par Ben Dominique, de l'APPSD

Naviguer pour son agrément : la définition même de la plaisance. Et si l'on joignait l'utile à l'agréable ? C'est ce que nous propose une ONG créée en 1997, Voiles Sans Frontières. Forte de ses 450 adhérents et donateurs, cette association réalise des actions de solidarité au profit de populations isolées, accessibles uniquement par voie maritime et fluviale : archipels éloignés, zones insulaires enclavées ou d'approche difficile en raison de faibles hauteurs d'eau. C'est le cas, notamment, dans le Sine Saloum, ou en Casamance, au Sénégal. Ces deux régions sont depuis sa création les deux sites d'action de prédilection de VSF. Du fait de leur isolement, leurs populations ne bénéficient pas ou très peu de l'aide internationale. Ces actions visent surtout les domaines scolaire et sanitaire. Vingt-cinq ans après sa création, VSF entretient toujours des liens privilégiés avec ces deux régions.

Le Sine Saloum, c'est ainsi que se nomme l'estuaire du fleuve Saloum, est un dédale de bras de mer appelés « bolongs » qui desservent quelques villages disséminés dans la mangrove. La pirogue est le moyen de communication le plus adapté. Y vit une population de pêcheurs et cueilleurs d'huîtres de palétuvier. Quelques cultures vivrières complètent les ressources d'une économie essentiellement autarcique. C'est dans le domaine sanitaire que l'isolement s'avère problématique. En général, un infirmier assure les soins les plus courants et une matrone les accouchements. Dans les cas graves, les évacuations jusqu'à l'hôpital le plus proche se font en plusieurs heures de pirogue. Autant dire qu'il vaut mieux ne pas tomber grièvement malade, d'où l'intérêt de la prévention.



Deux mondes se côtoient....

Qu'il me soit permis de relater mon expérience personnelle, peu récente car elle remonte à 2003 : une mission d'un mois dans le Siné Saloum, à bord d'un voilier de 13 mètres. Nous étions cinq à embarquer : le skipper, également président-fondateur de VSF, une infirmière, un dentiste et deux médecins. Après un Paris-Dakar par avion, le rendez-vous était fixé au Cercle de voile de Dakar. Après avitaillement et tractations au long cours avec le service des douanes sénégalaises, nous voicîprêts à prendre la mer, cap au sud. Le long des côtes, au portant sous petite brise. Navigation tranquille qui n'exclut pas une veille attentive : il s'agit de parer les nombreuses embarcations en action de pêche, uniquement signalées par un fanal plus que faiblard. Au petit matin, nous embouquons l'estuaire du Saloum et mouillons au large de notre premier village d'escale. Accueillis par les religieuses qui exercent leur autorité sur différentes instances, dont le dispensaire. Retrouvailles pour certains d'entre nous, découverte pour les autres. Après le débarquement des cartons de médicaments et du petit matériel, chacun s'organise comme il peut. Commencent alors les consultations à la chaîne et les soins dentaires. Le repas de midi est offert par les sœurs. Au coucher du soleil, le retour à bord est le bienvenu après une journée rendue harassante par le flot des consultants et la chaleur ambiante. Et le lendemain, c'est reparti. Ainsi s'écoulent les quelques jours de notre escale avant de lever l'ancre pour une autre destination : un autre village, une autre équipe locale, d'autres conditions d'exercice, plus ou moins précaires, mais toujours le même accueil chaleureux et enjoué. Ce sont ainsi cinq villages qui nous recevront successivement, à raison de quelques jours par village. Vient enfin le moment du retour vers Dakar, et le temps du bilan. Cette action, limitée dans le temps, est donc très ponctuelle par nature. On peut s'interroger sur sa réelle utilité. Elle ne prend tout son sens, à vrai dire, que dans la répétition, d'année en année et si possible à raison de plusieurs fois par an. D'une mission à l'autre, des liens se tissent entre l'association, ses bénévoles et les populations visitées. Des actions autres que sanitaires sont mises en œuvre avec l'aide de nombreux sponsors : une bibliothèque par-ci, une station de dessalement par-là, des fournitures scolaires ou une aide pédagogique par ailleurs. A chaque fois est requise la participation d'un ou deux bateaux, mis à disposition par les membres de l'association. Ceux-ci bénéficient en échange d'une assistance de la part de VSF sous forme de contacts radio journaliers avec la France, de prestations visant à garantir leur sécurité et leur fournir une aide logistique. Mais c'est avant tout un geste bénévole et désintéressé. En retour, l'expérience ne laisse que de bons souvenirs malgré les difficultés qui ne manquent pas de se présenter tout au long du périple. L'entraide entre les membres de l'équipage, faut-il le souligner, est un facteur essentiel de réussite, et le soir venu, lorsque les cinq bénévoles se retrouvent au carré, la décompression s'impose, dans la bonne humeur et les franches rigolades.

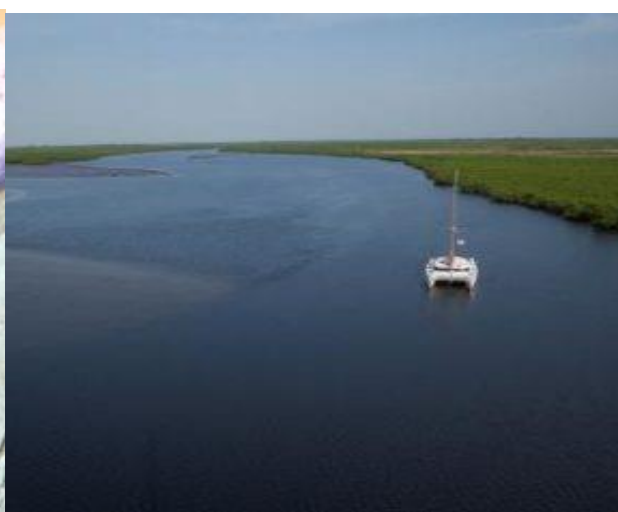
Parés pour l'aventure ?

Pour tout contact :

Voiles sans Frontières

**Maison des Associations 12 rue Colbert – CP 77
56100 LORIENT Tél : (33) 06 25 69 02 55**

Email : contact@voilessansfrontieres.org



Je n'ai rien aux dents....



Le ciel des pêcheurs de loisir en mer s'assombrit...

Par serge Biteau section pêche de l'APPSD

La pêche de loisir en mer est une activité partagée par 2,7 millions de Français, qu'elle soit régulière ou occasionnelle.

Elle se différencie en pêche à pied, pêche du bord, pêche embarquée, pêche sous-marine. Longtemps libre de toute contrainte, elle était réservée aux habitants du littoral. Elle s'est maintenant généralisée depuis une trentaine d'années par des périodes de loisirs plus

nombreuses et des facilités de déplacements accrues. Cette activité génère une ressource économique importante pour tous les acteurs associés ainsi que pour les finances publiques. Elle induit en corollaire un enjeu environnemental que les pouvoirs publics ne pouvaient plus ignorer.

C'est par ce constat que le gouvernement a confié en 2020, à Monsieur le Sénateur Pierre MEDEVIELLE une mission de recensement de la pêche de loisir en l'appréhendant sous toutes ses formes. Ce rapport très exhaustif aboutit à 14 préconisations qui, bien qu'en se disant mesurées et progressives, vont vraisemblablement changer la pratique de ce loisir à l'avenir.

S'agissant de la pêche embarquée.

Les objectifs définis sont d'une part, permettre en priorité la reconstitution et la pérennisation des stocks halieutiques.

Ce qui sous-entend une responsabilité des pêcheurs de loisir dans la diminution de la ressource, ce qui est faux en regard des estimations de la pêche récréative qui sont de l'ordre de 1 à 2% de la pêche professionnelle, données confirmées par le quota de thon rouge accordé à la pêche de plaisance. D'autre part favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre pêcheurs professionnels et récréatifs en améliorant les connaissances des quantités prélevées par les pêcheurs de loisirs ainsi que le recensement des pratiquants et une meilleure sélectivité des prises.

Pour arriver à ces fins, le Rapporteur préconise :

- la généralisation d'une autorisation préalable du pêcheur : licence, carte, permis, autorisation administrative etc...
- un encadrement plus précis des quantités prélevées en rapport avec la consommation familiale (notion floue qui date d'une période ancienne où peu pratiquaient la pêche).
- une systématisation des déclarations de captures pour les espèces sensibles (à définir), préalables au débarquement !
- une revue des matériels pour la pêche de loisir embarquée afin de garantir la sélectivité des prises.

Toutes ces mesures sont pour le moins coercitives et commencent déjà à être appliquées.

- La pêche du Bar, dans nos eaux, est limitée à deux spécimens par pêcheur, elle est totalement interdite au filet dormant, cette restriction, très hypocrite, est une manière d'interdire ce type de pêche dans les faits sans l'assumer car elle reste autorisée pour d'autres espèces.
- La pose d'un filet dormant a été pendant très longtemps la seule activité de pêche de loisir de certains vieux pêcheurs qui maintenant abandonnent par peur d'être sanctionnés sévèrement tant il est vrai que le démaillage des poissons ne peut se faire qu'au retour au port, donc en infraction.
- Le filet autorisé pour les pêcheurs de loisir n'est pas sélectif, il est vrai. Mais alors qu'en est-il du chalut, des filets dérivants des pêcheurs professionnels ?
- Comment faire une déclaration préalable de pêche avant débarquement ? la plupart des bateaux de pêche récréative ne sont pas habitables, peu comportent une cabine, comment écrire en pêche, tous ne sont pas équipés en outil informatique et leurs propriétaires ne maîtrisent pas toujours leur usage.

L'encadrement des prises est déjà une réalité, en projet et en consultation par un arrêté pour la pêche de loisir en Seine Maritime et Eure sous la houlette de la Direction Inter Régionale Maritime pour la Manche Est et la Mer du Nord. Toutes les espèces de poissons sont visées et soumises à quotas sans justification scientifique.

Tout laisse à penser que cette initiative sera étendue aux autres directions maritimes.

Ces quotas sont une absurdité car ils ne seront non pas un frein mais plutôt une incitation à pêcher jusqu'aux limites des quotas, en multipliant les pêcheurs sur les embarcations.

Il en est de même de la mise en place d'un permis de pêche, gratuit, payant, à quelles fins ?

Que deviendront les plaisanciers voileux qui mettent une ligne de traîne occasionnelle derrière leur voilier, devront-ils faire une démarche ? Nul ne le sait, pourtant tout se prépare.

Le chantier est vaste, les enjeux sont importants, tous les plaisanciers ont un rôle à jouer en participant aux consultations publiques qu'heureusement les lois imposent. La pêche récréative embarquée sera de plus en plus réglementée, beaucoup abandonneront et il n'est pas certain que les nouvelles générations pérennisent la rentabilité et les retombées économiques qui existaient jusqu'alors.



Les vasières et les plages de sable et de galets du Parc naturel marin abritent plusieurs mois dans l'année le Gravelot à collier interrompu, une espèce rare et menacée.

Le Pluvier à collier interrompu ou Gravelot à collier interrompu est une espèce de petits oiseaux limicoles appartenant à la famille des Charadriidae (*Charadrius alexandrinus*)

ORIGINE DU NOM : collier incomplet autour du cou (noir chez le male et brun chez la femelle)

En période de reproduction le male a une calotte très visible de couleur rousse, la femelle porte des

marques grises et brunâtres sur la tête et les cotes de la poitrine. Bec et pattes noirs. Taille de 15 à 17 cm, Envergure de 34 cm.

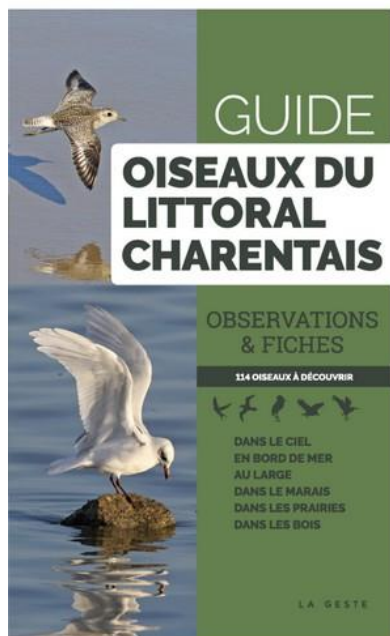
QUE MANGE -T- IL ? Il se nourrit principalement d'insectes, de petits crustacés, de vers marins, de mollusques ...présents dans les laisses de mer sur la zone de balancement des marées.

OU VIT IL ? Il fréquente les milieux ouverts et sans végétation tels que les hauts de

plage où se trouve les laisses de mer. Les plages sableuses, et les dunes, correspondent aux conditions recherchées par les couples de gravelots. Toutefois, il n'est pas facile de nicher sur des lieux hautement fréquentés par les hommes !

AU FIL DES SAISONS

- Fin mars : retour de migration sur les sites de reproductions.
- Avril à mi-Mai : premières pontes avec généralement 3 œufs. Le male et la femelle se relaient pour couvrir, l'incubation dure environ 26 jours.
- Mai à juillet : Les poussins quittent le nid quelques heures après l'éclosion et peuvent s'en éloigner de plusieurs kilomètres ! L'élevage des poussins dure quatre semaines après l'éclosion des œufs, jusqu'à l'envol. Si la première nidification échoue, les couples peuvent recommencer une à deux fois au cours de l'été. Il s'agit de « pontes de remplacement »
- Juin à octobre : Les oiseaux se regroupent avant le départ vers leurs quartiers d'hivernage (en Afrique de l'Ouest ou sur le pourtour du bassin méditerranéen).



Une présentation de 114 oiseaux à découvrir sur le littoral de la Charente-Maritime, de leur habitat à leur mode de vie. Chaque fiche est complétée d'informations signalétiques concises et d'illustrations ainsi que d'un code couleur pour identifier le milieu naturel.

Ce livre se veut un plaidoyer pour nos frères de plumes, si beaux et si fragiles. Il fonctionne comme le regard qui précède la curiosité : quel est donc cet oiseau qui vole ainsi sur place ? Pourquoi est-il ici plutôt qu'ailleurs ? Et plus largement, où les voir, qu'apprendre et que comprendre de leur comportement ?

Très riche en avifaune par son alternance de biotopes (mer, estran, marais, prairies, bois), la Charente-Maritime est le terrain idéal pour partir à la découverte de ces compagnons du ciel, les observer discrètement sans les perturber quand ils volent, quand ils se nourrissent, quand ils courtisent ou donnent la vie.

Laissez-vous guider sur les 460 kilomètres du littoral charentais, et partez à la rencontre de cette diversité étonnante d'oiseaux qui ont tant à nous apprendre

[Oiseaux du littoral charentais : observations & fiches : 114 oiseaux à découvrir - Thomas Brosset - Librairie Mollat Bordeaux](#)

BREVES

Des films à revoir...

Le cinéaste Jacques Perrin avait superbement filmé les océans et incarné des personnages de marins.

Jacques Perrin est mort le 21 avril 2022. Ce grand homme de cinéma – acteur, réalisateur, producteur – était aussi un passionné de mer. Officier de réserve de la Marine, il restera non seulement dans l'histoire du Septième art comme "Le Crabe-Tambour" (1977) mais aussi dans la mémoire maritime : rôle principal dans sa production "Les 40èmes Rugissants" (1982) qui faillit le ruiner. Il a produit le documentaire "Tabarly" de Pierre Marcel (2008) puis réalisé et financé le superbe "Océans" (2010).

Des expos à visiter...

Samuel de Champlain

Exposition-hommage, évocation en quelques panneaux, du fondateur de Québec, natif de Brouage. Champlain et la Nouvelle-France suivent le sentier d'interprétation avec le plan-circuit à retirer à la Halle aux vivres et à l'Office du Tourisme de Hiers-Brouage pendant les horaires d'ouverture.

Une exposition dédiée à la pêche

« La Cotinière d'hier à aujourd'hui » présentée dans la salle de l'ancienne criée, elle est l'œuvre d'un ancien patron de pêche cotinard, Michel Muller collectionneur, une balade au cœur du métier avec des maquettes de bateaux, des objets insolites remontés à port, des photos de famille des pêcheurs...Jusqu'au 28 août.

Des entreprises nautiques de pointe...



Le groupe Fontaine Pajot a dévoilé le mercredi 22 juin des résultats semestriels 2021-2022 à nouveau en

hausse, avec une activité en croissance de 7 %. La croissance, portée par de nouveaux lancements, tant sur le segment du catamaran que sur celui du monocoque, se traduit par un chiffre d'affaires de 90,6 millions d'euros. Grâce à une forte visibilité de son carnet de commandes, Fontaine Pajot anticipe une nouvelle croissance de ses

ventes de 10 % sur l'exercice. Et il mise pour la suite sur son futur catamaran électrique, l'Aura 51, dont les essais ont commencé. Ce catamaran de croisière de 51 pieds est conçu avec Alternatives énergies, le spécialiste du bateau électrique, avec qui le groupe charentais a scellé un partenariat renforcé.

Réforme du permis Plaisance à compter du 1^{er} juin 2022.



- Cette réforme qui concerne le permis côtier et fluvial, durcit l'examen en faisant passer le nombre de questions de 30 à 40 avec toujours 5 fautes possibles.
- Le timbre fiscal augmente également pour passer de 70 à 78 €. Vous souhaitez passer votre permis plaisance ?
Cependant il faut veiller à :
 - avoir au moins 16 ans
 - remplir les conditions d'aptitude médicale.
 - l'établissement de formation doit avoir fait l'objet d'un agrément et le formateur doit être titulaire d'une autorisation d'enseigner délivrée par l'administration.
- La formation comporte 8h30 minimum de cours, dont :
- 5 heures de cours théoriques collectifs pour être autorisé à passer l'épreuve théorique
- 1h30 de cours pratique collectif
- 2 heures d'apprentissage à la barre du bateau et par candidat pour valider la partie pratique .

Quels sont les embarcations de plaisance ?

- Un bateau de **plaisance** est un bateau destiné à l'activité nautique pratiquée pour les loisirs (**plaisance**, ou navigation de **plaisance**), avec des véhicules nautiques de **plaisance** (voilier, bateau à moteur, véhicules amphibies, motomarines, aéroglisseurs,
- Le navire reste considéré comme navire de plaisance à usage personnel.
- l'activité de plaisancier est avant tout un moment de détente et de partage de passion avec des amis proches ou adhérents de son association de plaisanciers

Les activités de promenades en mer, de guide de pêche et de location avec skipper ne peuvent être effectuées que par des marins professionnels possédant le brevet STCW (capitaine 200 voile) et à partir d'un navire de plaisance à utilisation commerciale disposant du titre de sécurité (N.U.C).

Assurance et Banque

AXA

Naviguez l'esprit libre

Assurance Plaisance
Des formules adaptées à vos besoins, des garanties adaptées pour tous votre budget
<http://www.plaisance.axa.fr>

SANDRINE SCHMITT
AGENCE AXA Dolus & Marennes

05 46 47 52 59
agence.sandrineschmitt@axa.fr

Partenariat AXA/SNSM
Spécialiste assurance plaisance

Chantier naval IØ

lumina

Réparations
Mécanique Marine
Manutention
Stationnement

Notre Objectif, Votre Réussite

ZA Les Seizins
17650 Saint Denis d'Oléron
06 81 08 84 71
chantier.lumina@orange.fr

AZULILE

AU DÉPART DE SAINT-DENIS D'OLÉRON

Venez partager des moments de loisir et de détente. Laissez vous porter ou participez en toute simplicité :

- Baptême de voile (2 ou 3 heures)
- Stages et cours de voile
- Découverte
- Initiation à la croisière
- Vos envies (Sortie a thème , privatisation ...etc)

Tél : 06 88 30 28 34
www.azulile.com

LES BONNES PRATIQUES

Piloter en toute sécurité



Louer ou acquérir un bateau à moteur devient plus abordable et les constructeurs rivalisent d'innovations pour rendre l'expérience plus confortable. Découvrez les bons comportements à adopter lors des manœuvres de port, en navigation et lors des approches de personnes à l'eau.

S'ÉQUIPER



- ✓ Porter un gilet de sauvetage.
- ✓ Porter le cordon coupe-circuit sur soi (au poignet ou à la cuisse).
- ✓ Vérifier et embarquer le matériel de sécurité.

PILOTER À PLUSIEURS



- ✓ Laisser à chacun le temps d'entraînement et d'adaptation.
- ✓ Définir les procédures de passation de pilotage.
- ✓ Transmettre les commandes toujours au point mort et à l'arrêt.

UTILISER LES BONNES OPTIONS TECHNOLOGIQUES

- ✓ Pour les manœuvres de port ou d'abordage : le mode « Dock » réduit à 50 % le régime moteur.
- ✓ Si une personne est à l'eau près de votre bateau : le mode « Throttle only » stoppe ou met au point mort votre moteur, pour empêcher tout déplacement du bateau.

S'ENTRAÎNER



- ✓ Préparer sa sortie selon :
 - > les conditions de mer ou de vent ;
 - > le chargement du bateau.

RÉGLER LA MANETTE DE GAZ



- ✓ Régler la sensibilité de la manette adaptée à sa navigation :
 - > tension du cliquet (pour durcir le passage de la position neutre à marche avant ou arrière) ;
 - > tension de la poignée (utile par mer formée).

NAVIGUER RESPONSABLE



- ✓ S'assurer du bon état de son matériel avant de prendre la mer.
- ✓ Prendre connaissance de la météo, du alte et des éventuels dangers sur la zone de navigation.
- ✓ Respecter la réglementation et vérifier son matériel de sécurité.
- ✓ Assurer une veille permanente pour se garantir des risques d'abordage, notamment dans des situations de loisirs tractés.
- ✓ Rester attentif lors des phases de pilotage.
- ✓ Être conscient de ses limites et de celles de son équipage, surtout à haute vitesse.

AVEC LE CONCOURS
DES COMMISSIONS
SÉCURITÉ ET FORMATION
DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE VOILE


FFVoile

EN SAVOIR +
SUR MER.GOUV.FR

